

## **Un essai sur les perspectives d'industrialisation africaine dans le contexte de la transformation structurelle du XXI<sup>e</sup> siècle**

**Louicius MICHEL** <sup>1\*</sup>

<sup>1</sup> Université de Burman, Lacombe, Alberta, Canada, [LMichel@burmanu.ca](mailto:LMichel@burmanu.ca),  
ORCID : 0000-0002-5982-7366

\* auteur correspondant

**Résumé :** Cet article synthétise la recherche contemporaine sur les perspectives, les défis et les changements de paradigmes de l'industrialisation en Afrique subsaharienne. Historiquement, les économies africaines ont eu du mal à se transformer structurellement, subissant souvent ce que les chercheurs appellent une « désindustrialisation prématurée ». Malgré la dépendance aux exportations de matières premières et la stagnation de la valeur ajoutée manufacturière (VAM), qui représente environ 11 % du PIB, la littérature récente met en lumière des voies émergentes de transformation économique du continent. Cette revue divise la recherche actuelle en trois thèmes principaux: les goulots d'étranglement historiques et structurels liés à la fabrication traditionnelle; l'émergence des « industries sans cheminées » (services échangeables et agro-transformation); et le potentiel catalyseur de l'Aire de libre-échange continentale africaine (AfCFTA), de la numérisation et de l'industrialisation verte. Elle conclut que, bien que la fabrication traditionnelle, axée sur les exportations, ne soit peut-être plus la seule voie viable, des politiques industrielles orientées vers l'intégration régionale et les technologies durables offrent des perspectives solides pour l'avenir économique de l'Afrique.

**Mots-clés :** industrialisation ; Afrique ; politique publique ; facteurs immanents ; exigences externes.

**Abstract:** This article synthesizes contemporary research on the prospects, challenges, and paradigm shifts regarding industrialization in sub-Saharan Africa. Historically, African economies have struggled to undergo structural transformation, often experiencing what researchers term "premature deindustrialization." Despite a reliance on raw material exports and stagnant manufacturing value added (MVA)—which accounts for approximately 11% of GDP—recent literature highlights emerging pathways for the continent's economic transformation. This review categorizes current research into three main themes: historical and structural bottlenecks associated with traditional manufacturing; the rise of "industries without smokestacks" (tradable services and agro-processing); and the catalytic potential of the African Continental Free Trade Area (AfCFTA), digitalization, and green industrialization. It concludes that, while export-oriented traditional manufacturing may no longer be the sole viable path, industrial policies focused on regional integration and sustainable technologies offer robust prospects for Africa's economic future.

**Keywords:** industrialization; Africa; public policy; immanent factors; external demands.

**Classification JEL :** F6 ; H ; R1.

### **1. Introduction**

La nouvelle transformation de la coopération internationale, en ce début du vingt-et-unième siècle, continue de favoriser l'émergence d'une économie mondiale multipolaire. Un exemple de ce type de coopération, qui se veut un échange symbiotique à somme positive, est le groupe connu sous

l'acronyme BRICS, formé par le Brésil, la Russie, l'Inde, la Chine et l'Afrique du Sud. La dynamique de la collaboration entre ces nations a généré une perspective de plus en plus attrayante et favorisé l'expansion du groupe sur le continent africain, entre autres. Contrairement à la vision traditionnelle qui a toujours cantonné le continent à un rôle de fournisseur de matières premières pour le monde industrialisé, la nouvelle tendance s'oriente vers la préférence pour l'instauration de chaînes de valeur intégrées localement, couvrant l'ensemble des ressources et des matières premières du continent (Thiam, A., 2025; Muchanga, S. A. M., 2015; Cust, J., & Zeufack, A.; 2023; Amadou Abdoulaye, F. A. L. L. 2018; Ndiaye, B. 2026; Zhan Su, Radjabu Mayubo, Claude Albagli, Louicius Michel, 2025). Dans le cadre de cette analyse, le concept de chaîne de valeur englobe l'ensemble des activités de production, de transformation et de commercialisation des matières premières.

Le contexte international de ce regain d'intérêt du continent pour l'industrialisation se caractérise par plusieurs tendances économiques majeures. La première tendance forte correspond à la continuité observée dans le processus d'émergence de certaines économies, dont celles de l'Éthiopie, de l'Égypte et de l'Algérie. Pour mieux défendre leurs intérêts économiques et coordonner leur contribution collective au système économique international, ces économies émergentes ont obtenu un accès à une collaboration renforcée au sein de la structure interrégionale du BRICS. Les mécanismes d'interaction entre les membres de cette structure de coopération Sud-Sud paraissent attrayants au regard de plusieurs autres pays émergents qui continuent de se doter de plans d'émergence comparables.

Au regard de ces pays, l'industrialisation apparaît comme le chaînon historique manquant entre la transformation structurelle durable et la réduction de la pauvreté. Cette tendance se manifeste particulièrement en Afrique subsaharienne, qui est restée en grande partie à la marge de l'industrie mondiale. Car en dépit de la forte croissance du produit intérieur brut (PIB) au début des années 2000, l'infrastructure économique de cette région était largement axée sur les matières premières, ce qui a entraîné une « croissance sans emploi » et une expansion manufacturière limitée (Devarajan, S., & Fengler, W., 2013; Chitonge, H., 2015; Kwasi Fosu, A., 2018; Menyah, K., Nazlioglu, S., & Wolde-Rufael, Y., 2014; Anyanwu, J. C., 2014).

Cet article propose une réflexion sur le débat en cours relatif à la viabilité industrielle en Afrique, passant de visions pessimistes de la « désindustrialisation prématurée » à des cadres optimistes axés sur la numérisation, le commerce régional et les voies industrielles alternatives. La pierre angulaire de la réflexion consiste à examiner la puissance transformatrice de l'industrialisation sous l'angle d'une politique publique continentale.

La formulation et l'implémentation d'une politique d'industrialisation font face à plusieurs grands défis, inhérents à la fois à la nature de la politique publique et au contexte général du continent. Par nature, une politique publique désigne la décision consciente d'un gouvernement d'accepter ou de rejeter le choix ou la mise en œuvre d'une série d'actions spécifiques visant à atteindre des objectifs socioéconomiques, afin de passer d'une situation problématique actuelle à une situation désirable (Cairney, P., 2019; Kraft, M. E., & Furlong, S. R., 2020; Lemieux, P., 2026). Cette décision s'inscrit toujours dans le cadre technique d'un processus de gestion stratégique, issu d'une vision cohérente des représentants de l'État.

Les propriétés intrinsèques d'une politique publique exigent l'aménagement d'un environnement interne propice à la réalisation d'un niveau de cohésion décisionnelle et au déploiement de la puissance publique de l'État. De cette exigence technique découle le deuxième grand défi d'une stratégie d'industrialisation. Car l'internalisation des conséquences de la Conférence de Berlin de 1884-1885, lors de laquelle les nations européennes ont fragmenté l'Afrique en entités étatiques disparates et parfois impuissantes, continue de constituer une barrière à la réalisation d'un niveau satisfaisant de cohésion interne.

Par ailleurs, l'environnement international des États africains repose sur un modèle de coopération bilatérale et multilatérale essentiellement prédateur. Dans ce contexte, l'organisation industrielle du continent obéit à des commandes externes essentiellement antinomiques avec l'industrialisation. Cette forme de coopération confine tout le continent à une situation de dépendance

en le transformant en une réserve de matières premières dont les cours sont vulnérables aux spéculations et aux manipulations du marché. Un goulot d'étranglement supplémentaire, qui découle de la volatilité des cours des matières premières sur le marché international, est la détérioration des conditions d'échange. Son effet pourrait être plus néfaste que celui de la dévaluation compétitive.

Les contingences de l'environnement interne et externe en Afrique posent des défis significatifs à relever pour une politique publique d'industrialisation. Cet article regroupe ces défis en deux catégories. La première traite des facteurs immanents à une politique publique, c'est-à-dire d'un choix stratégique conscient des représentants des États. Il discute de l'immanence d'une politique publique d'industrialisation sous les angles de son origine managériale interne, de sa composante politique et de ses caractéristiques techniques. La seconde catégorie porte sur les facteurs de cohérence externe, ou facteurs extrinsèques, à mettre en œuvre. À cet égard, la discussion s'articule autour des facteurs suivants : les investissements dans les infrastructures et la formation, les choix de politiques commerciales et de production, les programmes de soutien aux PME, une réévaluation de la coopération internationale traditionnelle, les structures de sécurité et de souveraineté. La direction de notre discussion se veut fondamentalement positive, par opposition à une démarche normative, et suggère, en conclusion, des éléments de politique publique en matière d'industrialisation. Le but ultime demeure l'enrichissement du débat existant sur le sujet.

## **2. Facteurs immanents**

En principe, une politique publique couvre à la fois les choix conscients d'action ou d'inaction d'un gouvernement (Lemieux, 2009). Ce choix ne surgit jamais de nulle part. Elle tire sa légitimité et sa justification de la nécessité, pour les acteurs sociopolitiques, de répondre à des besoins sociaux qui imposent le passage d'une situation actuelle problématique à une nouvelle situation désirable. En d'autres termes, une politique publique est avant tout un processus de changement visant à faire progresser la société interne d'une situation problématique vers une nouvelle réalité envisagée comme la solution aux difficultés actuelles. L'exercice de ce choix obéit à des contingences d'ordre politique et technique. Autrement dit, le noyau de la gestion des politiques publiques comporte deux processus intrinsèques et parallèles, de nature technique et politique. Ces processus se déroulent dans un espace interne dont les idiosyncrasies matérielles, culturelles et managériales influencent les choix des décideurs d'un gouvernement. Ils sont également encadrés par des exigences extrinsèques de nature variée qui doivent être intégrées au processus interne de gestion. La discussion de cette section couvre trois exigences immanentes à la gestion d'une politique publique d'industrialisation en Afrique: sa source interne au sein d'un système étatique, sa dimension politique et sa nature technique.

### **2.1. Sa source interne à un système étatique**

L'industrialisation implique la transformation d'une économie, qui passe principalement des activités agricoles ou extractives à des secteurs axés sur la fabrication et la production. Ce processus de transformation obéit avant tout à des contingences internes, mettant en perspective des spécificités liées à la disponibilité des ressources naturelles, à un capital humain adéquat et à un cadre institutionnel capable de mobiliser les habiletés entrepreneuriales pour bâtir des secteurs industriels solides. La gestion du processus requiert avant tout un aménagement institutionnel capable de coordonner les interactions afin d'atteindre des objectifs clairement définis. Le premier niveau de coordination, de nature interétatique, suggère l'existence d'un ensemble de composantes institutionnelles au sein d'un État unique ou d'un regroupement d'États, motivées par la réalisation du bien-être collectif. Ces institutions entretiennent alors des relations d'interdépendance dans la poursuite d'objectifs prédéfinis. Ces relations interinstitutionnelles se caractérisent par leur dynamisme, leur effort constant pour intégrer les rationalités changeantes de leurs sociétés internes et l'adaptation de leurs pratiques aux évolutions de leur environnement externe. La formation d'un système étatique dont les mécanismes de coordination répondent temporairement aux contingences

en constante évolution de l'environnement offre un contexte idéal pour la mise en œuvre d'une politique publique d'industrialisation.

En pratique, une politique publique d'industrialisation relève des choix macroéconomiques internes propres à un État dans le déploiement des mécanismes de sa puissance publique. Elle justifie sa mise en œuvre par la nécessité d'instaurer des chaînes de valeur locales complètes (de la production à la transformation et à la commercialisation) afin de maximiser l'utilisation des matières premières disponibles dans un pays, de stimuler le développement économique et d'accroître la richesse nationale par la croissance du produit intérieur brut (PIB). La logique sous-jacente du développement économique vise à améliorer le niveau de vie d'une population grâce à l'accès à des services essentiels tels que l'alimentation, l'éducation, la santé, le logement, l'eau potable, l'électricité et d'autres services connexes. La croissance économique se concentre sur l'augmentation de la richesse nationale en favorisant la libre interaction des forces du marché de l'offre et de la demande, dans leurs choix de production, de consommation, d'investissement et de coopération économique internationale, fondés sur leurs avantages comparatifs. Les résultats attendus du plein exercice de cette liberté des forces du marché sont la détermination de niveaux de prix reflétant la vraie valeur des produits échangés, ainsi que l'atteinte d'une double efficacité entre la structure de production et les modes de consommation.

Pour s'industrialiser, un système étatique a besoin de construire une base manufacturière au moyen de l'établissement d'une chaîne logistique nationale et/ou internationale qui facilite son approvisionnement non seulement en matières premières critiques auxquelles son organisation industrielle ajoute de la valeur, mais aussi dans l'ensemble des supports technologiques nécessaires. La disponibilité de ces matières premières au sein d'un État lui procure une base d'avantages comparatifs dans les produits finis qui les requièrent. À cet égard, le modèle de la dotation factorielle suggère que les pays qui disposent d'une abondance de facteurs de production, tels que la terre agricole, le capital, la main-d'œuvre et l'entrepreneuriat, sont susceptibles d'atteindre un niveau de prospérité plus élevé que ceux qui en disposent en moindre quantité (Baldwin, R. E., 2008; Jones, R. W., 1956). Les tests empiriques de cette théorie ont montré que la disponibilité et la valorisation de ces facteurs constituent une source de gain comparatif à la base des échanges internationaux (Apicella, C. L., Azevedo, E. M., Christakis, N. A., & Fowler, J. H., 2014; Tamor, K. L., 1987). En ce qui concerne le continent africain, envisagé comme un espace fédéré, l'inventaire partiel suivant a été suggéré par le programme des Nations Unies pour l'Environnement :

*À l'échelle mondiale, l'Afrique détient environ 30 % des réserves de ressources minérales, 8 % du gaz naturel et 12 % des réserves de pétrole. Le continent abrite 40 % de l'or de la planète et près de 90 % des réserves mondiales de chrome et de platine. Les plus grandes réserves de cobalt, de diamants, de platine et d'uranium du monde se trouvent en Afrique. Cette dernière concentre 65 % des terres arables et 10 % des sources continentales d'eau douce renouvelable à l'échelle mondiale [Note 1].*

La théorie de la dotation factorielle, malgré ses limites empiriques, permet de formuler plusieurs hypothèses à partir de cet inventaire partiel. La combinaison de cette concentration de terres arables et d'eau douce prédispose le continent africain à devenir un géant mondial de la production agricole. La proximité de ces deux ressources et leur abondance ont le potentiel de raccourcir la chaîne logistique interne d'un marché africain intégré et d'assurer la sécurité de la chaîne alimentaire continentale face à d'éventuelles menaces de chocs externes liées à la dépendance à l'approvisionnement extérieur. Au-delà du volet agricole, le reste du secteur primaire du continent se construirait à partir de l'ensemble des matières premières critiques de qualité et à coût compétitif. Les extrants du secteur primaire favoriseraient directement l'émergence d'un secteur secondaire dynamique et à forte valeur ajoutée, grâce à la mise en place d'une base industrielle. Ce lien formerait la base d'un processus d'industrialisation dont la compétitivité serait inégalée sur un marché continental bien organisé et protégé. L'émergence d'un sous-secteur agroalimentaire bien structuré et soutenu constituerait l'un des remparts de cette politique.

Une autre considération, autorisée par cet inventaire partiel, tient au fait que l'Afrique n'a pas encore choisi, de manière autonome, son propre modèle d'industrialisation. Autrement dit, le mode d'exploitation des ressources critiques et leur transformation n'ont pas encore fait l'objet d'une politique publique systématique. D'ici là, il y a lieu d'envisager que chaque matière première critique disponible dans le secteur primaire soutient directement un volet correspondant du secteur secondaire, dont la construction progressive suit le rythme fixé par des gestionnaires politiques. Par exemple, la production de fèves de cacao alimenterait la filière locale de fabrication de produits finis tels que le chocolat, la liqueur de cacao, la pâte de cacao, le beurre de cacao, les tourteaux de cacao et la poudre de cacao. Il en serait de même pour la fabrication de produits finis tels que les huiles essentielles, la bijouterie, le café, les huiles de cuisine, les produits de beauté, les métaux et bien d'autres. Le principe fondamental serait qu'aucune matière première ne devrait être exportée à l'état brut. Ce choix interne exige des ajustements tant intrasociétaux qu'extrasociétaux. Dans le premier cas, il s'agit de déployer en toute souveraineté les attributs de la puissance publique de l'État et d'engager le processus technique de gestion.

## **2.2. Sa caractéristique politique**

La caractéristique politique doit être comprise comme un processus stratégique de formulation, d'implémentation et de contrôle de solutions adoptées par un État ou un groupe d'États afin d'atteindre des résultats mesurables. Il s'agit de la dimension proprement technique par laquelle les demandes des citoyens sont considérées comme des intrants principaux dans les choix intentionnels d'action ou d'inaction des gestionnaires publics. Ce processus est également connu sous le nom de politification des besoins sociaux, qui désigne l'ensemble des stratégies et des mécanismes de gestion fondés sur le consensus des acteurs intrasociétaux. En ce sens, on parle du politique plutôt que de la politique. À cet égard, le développement de la base d'une structure de transformation de la production agricole pour un marché continental d'environ 1,4 milliard de consommateurs africains constituerait le socle d'un processus d'industrialisation. Mon approche suggère que ce choix relève exclusivement d'un ordre interne. Car l'histoire moderne de la pensée économique ne semble retenir aucun exemple où une nation aurait été contrainte par l'extérieur à s'industrialiser au profit de ses citoyens.

La longue marche vers l'indépendance des pays africains des années 1960 n'a pas abouti à l'adoption définitive des principes du modèle d'économie de marché, tant exaltés par les puissances coloniales. Ces principes se résument à la mise en place d'une organisation industrielle fondée sur les idéaux de la parfaite concurrence entre les entreprises, de l'échange volontaire entre les agents économiques, de la liberté dans les décisions de production et de consommation afin d'atteindre la double efficacité productive et allocative, du droit de propriété, de la responsabilité individuelle, de l'accumulation économique et sociale, et de la non-intervention de l'État. La logique sous-jacente à ces principes suggère que le catalyseur de l'efficacité et de l'efficacité des activités économiques réside directement dans la liberté des agents économiques de décider eux-mêmes de leurs schémas de production et de consommation. L'agrégation de ces choix individuels, fondée sur les différentiels de coûts d'opportunité, structurerait, d'une nation à l'autre, le flux des échanges commerciaux, la division internationale du travail et la distribution équitable de la richesse mondiale.

Cependant, en dépit de leur apparence très attrayante, ces principes de l'économie de marché ne soutiennent pas toujours le fonctionnement du système international des échanges qui continue de pivoter autour du déploiement d'un jeu à somme nulle. Dans ce jeu, certaines nations se sont évertuées à instaurer des chaînes de valeur complètes dont le fonctionnement dépend d'intrants provenant des pays africains, qui se voient réduits au rôle de simples fournisseurs de matières premières. Cette division internationale du travail repose sur au moins trois contradictions essentielles: elle ne respecte pas les principes de la liberté du marché et ne prend pas toujours en compte les intérêts nationaux des pays fournisseurs. Dans le premier cas, les cours des matières premières sont toujours exposés à des fluctuations spéculatives qui désavantagent les fournisseurs et les exportateurs et avantagent uniquement les acheteurs et les importateurs. Dans le second cas, la détérioration des termes de

l'échange confine les fournisseurs africains à percevoir une rente qui sous-valorise les matières premières elles-mêmes et les maintient à un niveau de vie en déclin continu et dans la misère. Enfin, la perte de contrôle de ces exportateurs sur la monnaie, qui doit servir d'unité de compte, freine la mise en place d'un système commercial équitable.

Dans ce contexte, le choix interne d'implémenter une politique d'industrialisation peut être assimilé à un changement de paradigme dont les conséquences immédiates sont, entre autres, l'instauration des règles du modèle d'économie de marché, avec le plein exercice de la liberté d'interaction entre les forces de l'offre et de la demande, le renversement du paradigme actuel fondé sur un jeu à somme nulle, et une nouvelle redistribution de la richesse mondiale.

À cet égard, la décision de choisir l'industrialisation comme levier de développement durable invite le continent africain à prioriser la demande sociale ou les préoccupations du citoyen comme intrant prioritaire ou critique de son processus de gestion. Les quatre phases clés de ce processus – la planification, la formulation, la mise en œuvre et le contrôle – devraient être principalement guidées par la nécessité de résoudre des problèmes intrasociétaux. Ce choix public requiert, entre autres, le déploiement de mécanismes de gestion au sein d'un système étatique aux composantes institutionnelles interdépendantes. Il s'agit alors, pour les instances étatiques, de disposer de la pleine capacité à déployer les attributs de la puissance Publique de l'État au sein d'un appareillage institutionnel dont la légitimité repose sur l'acceptation et le consentement des citoyens, considérés comme des agents économiques.

Par ailleurs, la dimension politique d'une politique publique survient concomitamment au processus technique qui fait l'objet de la prochaine sous-section. Cette puissance consiste à déployer, en toute souveraineté, l'habileté à encadrer l'ensemble des relations interpersonnelles et interinstitutionnelles du système. De façon spécifique, le contexte politique de la gestion d'une politique publique inclut, entre autres, la capacité souveraine de l'État à consolider la sécurité de la nation sur l'ensemble de son territoire, le développement et la protection de ses ressources humaines et naturelles, la conduite autonome de sa gestion économique et industrielle, le choix de ses curricula de formation professionnelle et le mode ou niveau de coopération internationale à établir avec les partenaires extrasociétaux (Howlett & Cashore, 2014).

### **2.3. Sa nature technique**

La dimension technique se réfère au processus institutionnel interne de gestion avec toutes ses ramifications relatives à la mobilisation et aux allocations de ressources humaines, organisationnelles, matérielles et financières. Elle renvoie également aux liens interorganisationnels au sein des institutions étatiques et à leurs rôles respectifs dans la conduite d'une politique publique d'industrialisation. Ce processus puise sa justification dans le diagnostic systématique des tendances sociales, économiques et démographiques internes à une nation, afin de formuler des propositions de solutions alternatives. Il consiste à identifier et à classer l'essentiel des rationalités ou irrationalités exprimées par la société, afin de formuler précisément les axes d'intervention de l'État. Cette activité de formulation constitue la première des trois grandes phases de la gestion des politiques publiques.

La formulation d'une politique publique d'industrialisation de l'Afrique requiert, comme condition préalable, la vision collective des dirigeants du continent, selon laquelle le statu quo est une proposition perdante qui ne profite ni aux États ni aux nations. Cela dit, les succès individuels sporadiques ne changent pas le profil peu enviable accolé à l'Afrique, qui veut qu'elle ne soit qu'un espace de privation totale et une vitrine d'extrême pauvreté. Ce discours officiel contraste avec le fait, très peu répandu, qu'elle est le continent le plus riche de la planète. Au-delà du discours académique, ce texte invite plutôt les dirigeants à un réexamen technique des forces qui surpassent les faiblesses du continent, à l'évaluation des difficultés socioéconomiques déjà diagnostiquées et à l'unité en vue de l'industrialisation.

La seconde phase technique de la gestion des politiques publiques est l'implémentation. Il s'agit de mobiliser les forces et d'exécuter les décisions et les actions prévues à l'étape de formulation.

Le cadre géostratégique de l'Afrique nécessite, à ce niveau, un mouvement sérieux d'unité des États arrimé sur des paramètres socioéconomiques fondamentaux dont :

- Un diagnostic du modèle actuel de coopération internationale, qui présente un bilan historique relativement défavorable pour l'Afrique.
- Une gestion des investissements directs étrangers favorisant le transfert de technologie.
- La priorisation des valeurs culturelles et civilisationnelles comme fondements d'un consensus sur les intérêts et les défis communs.
- Le positionnement géographique des ressources critiques et le choix de leur mode de transformation, fondés sur les avantages de la proximité.
- Le développement progressif mais systématique de la main-d'œuvre, en qualité et en quantité nécessaires.
- La structuration de l'offre et de la demande continentales, concomitante au développement d'une union économique et politique.
- La consolidation et la protection d'un marché unique continental.
- La mise en place d'un système monétaire continental indépendant du système monétaire international actuel.
- L'investissement prioritaire dans la promotion de l'entrepreneuriat local.
- L'adoption de politiques commerciales fondées sur les exceptions de l'organisation mondiale du commerce (OMC), la protection des industries naissantes, la substitution aux importations et le transfert avantageux de technologie par des investissements directs étrangers bien réglementés, entre autres.

La logique sous-jacente de cette essence technique suggère la prise de conscience d'un problème, le diagnostic de la situation, le choix d'une meilleure position à adopter en vue de résoudre le problème identifié, ainsi que le pilotage intentionnel de la progression tempesive du problème vers la solution.

La troisième phase de la caractéristique technique d'une politique publique d'industrialisation correspond au contrôle. Dans ce cadre spécifique, le contrôle est plus efficace lorsqu'il s'effectue aux trois étapes du processus de gestion. Le premier moment survient lors de la planification d'un nouveau cadre de coopération interafricaine. Il consiste en l'établissement des principaux benchmarks du mouvement intentionnel et déterminé d'intégration continentale, allant d'une simple zone de libre-échange à une union économique et politique effective, fonctionnant en pleine autonomie par rapport au système international actuel, dont les mécanismes opératoires produisent un bénéfice marginal largement négatif pour l'Afrique. Les objectifs quantitatifs et qualitatifs, planifiés sur une échelle temporelle appropriée, permettent d'anticiper le niveau d'efficacité et d'efficience des actions mises en œuvre. Le deuxième moment de contrôle est concomitant. Il survient spontanément lors de la mise en œuvre des actions planifiées. Les difficultés observées sont alors évaluées sur le champ, et les mesures correctives sont immédiatement mises en œuvre. Il pourrait s'agir, par exemple, d'une interruption dans la principale source d'approvisionnement en technologie industrielle, et la solution immédiate consisterait à renforcer la coopération avec un fournisseur alternatif.

Le troisième moment de contrôle survient généralement après l'exécution des actions et s'assure de la cohérence entre les différents intrants organisationnels (vision, mission, structure organisationnelle, processus de gestion, etc.) et les facteurs externes, susceptibles d'être favorables ou défavorables. Il utilise des méthodes spécifiques pour vérifier la conformité des résultats obtenus aux résultats planifiés, afin d'élaborer des mesures correctives appropriées.

Au-delà de cette discussion de principe, le développement d'une infrastructure manufacturière spécifiquement africaine ferait mieux de tirer des enseignements pertinents des mesures récentes adoptées par des pays occidentaux pour prévenir la concurrence internationale. Une première leçon consiste à sécuriser les sources d'approvisionnement en technologies critiques, à assurer un accès libre et équitable aux marchés internationaux et à protéger les industries naissantes. Cependant, ces paramètres de gestion ne constituent que le noyau d'une politique publique d'industrialisation. Leur consolidation nécessite d'étendre les attributs de puissance publique de l'État afin de déployer des

politiques publiques connexes qui constituent la ceinture autour du noyau. Ces politiques connexes font l'objet de la section 2.

### **3. Facteurs de cohérence externe ou exigences extrinsèques**

Le choix d'une politique publique d'industrialisation exige le déploiement de la puissance publique de l'État sur un ensemble de facteurs de cohésion externe. Il s'agit alors d'adopter, en toute souveraineté, des politiques connexes. Cette décision renvoie à la capacité des citoyens d'une nation à exercer leurs droits inaliénables sans aucune interférence extérieure. La logique sous-jacente de cette habileté tire sa substance d'un long processus de socialisation sédimenté par l'histoire et la géographie. À cet égard, la construction de la nation passe par des cycles sociohistoriques au cours desquels les citoyens vivent des expériences tantôt similaires, tantôt identiques, développent des valeurs culturelles partagées, internalisent le même espace géographique, forment des idiosyncrasies uniques et forgent une identité commune. Les principes fondamentaux de l'économie de marché s'accordent bien avec la notion de liberté individuelle et collective.

Les politiques publiques connexes couvrent des axes d'action simultanés et complémentaires, tels que l'investissement dans le développement des infrastructures de base, l'investissement dans l'éducation et la formation de la main-d'œuvre, l'adoption de politiques de production et commerciales, le déploiement de programmes de soutien aux PME, les actions de stimulation de l'innovation et du développement technologique, le choix d'un régime de coopération rationnel, la création d'un cadre de sécurité dans un environnement souverain et stable.

#### **3.1. Investissement dans le développement des infrastructures de base**

Les rapports périodiques des institutions régionales comme la Banque africaine de développement [note 2] et d'autres institutions internationales, dont la Banque mondiale [note 3] tirent la sonnette d'alarme quant à l'état des infrastructures de base en Afrique subsaharienne et à la nécessité d'investir dans leur développement. Les recommandations de ces rapports se résument à deux lignes d'action principales et immédiates: une amélioration indispensable des infrastructures pour le développement économique et la création d'un partenariat public-privé pour accroître l'investissement dans ce secteur stratégique. Le Centre Wilson résume comme suit le bilan infrastructurel actuel de la région et l'appel pour sa modernisation en provenance de ces mêmes sources d'information:

*Africa has a vast infrastructure deficit, especially in the sub-Saharan region. When it comes to water and electricity specifically, there are significant disparities across the region. According to McKinsey, South Africa, Cameroon, Botswana, Nigeria, and Namibia have electrification rates that surpass 50% of the population. Sudan, Eritrea, Ethiopia, Angola, and Zambia's electrification rates range between 35-49%. Mozambique, Zimbabwe, Madagascar, and Mauritania's electrification rates range from 20% to 34%. Niger, Chad, the Central African Republic, and the Democratic Republic of Congo's electrification rates are lower than 20%. While North Africa has almost reached universal access to electricity and water services, in sub-Saharan Africa, only about 45% of the population has access to electricity, and around 60% has access to water services. This means some 600 million people do not have access to electricity. The lack of electricity is more pronounced in rural areas, where coverage is only around 28 percent, compared to 65 percent in urban areas... In the past, infrastructure investments have accounted for more than half the continent's economic growth, increases in productivity, improvement in human development, and reduction of poverty, according to the African Development Bank, proving that infrastructure investments are necessary for Africa to sustain its growth.*

Par ailleurs, le développement et la connexion de réseaux routiers, portuaires et ferroviaires continentaux, sur la base d'un programme d'émergence délibéré de l'Afrique en tant que pôle important d'une économie mondiale en pleine mutation vers la multipolarité. Parallèlement à ces choix connexes, l'exploitation systématique et tout aussi intentionnelle des ressources naturelles disponibles sur le continent devrait permettre la mise en place d'un plan d'électrification national et continental, en tant que prérequis ou politique concomitante d'une politique publique d'industrialisation. Il est également nécessaire d'investir dans le développement et l'instauration d'un système de communication satellitaire autonome, au cœur de la priorisation du marché continental et de la protection des industries naissantes.

### 3.2. Investissement dans l'éducation et la formation de la main-d'œuvre

L'éducation et la formation de la main-d'œuvre relèvent du domaine des capacités en capital humain dont les différentes nations du continent auront besoin pour concevoir un projet d'industrialisation et exécuter les nombreuses tâches techniques qui composent ses différents volets et domaines. Le développement des capitaux humains requiert des investissements soutenus dans l'éducation et la formation de la main-d'œuvre afin de maintenir en permanence cette capacité.

Le préambule du bilan conjoint dressé par l'Union africaine et l'UNESCO contextualise comme suit le rôle attribué à l'éducation dans la construction de l'identité et de la prospérité économique du continent :

*L'Union africaine (UA) est un organisme continental composé de 55 États membres, qui constituent les États du continent africain. Guidée par sa vision d'une « Afrique solidaire, prospère et pacifique, dirigée par ses propres citoyens et représentant une force dynamique sur la scène mondiale », l'UA promeut la croissance et le développement économique de l'Afrique en favorisant l'inclusion des citoyens, une coopération et une intégration accrues des États africains. Dans le domaine de l'éducation, l'UA contribue au développement des ressources humaines et du capital intellectuel en facilitant l'accès à des systèmes d'éducation et de formation revitalisés, de qualité, pertinents et harmonisés, tout en veillant à ce que les systèmes d'éducation et de formation soient adaptés aux besoins de chaque pays, tout en garantissant l'égalité des sexes et des environnements d'apprentissage sûrs et sains. L'UA met en œuvre la Stratégie d'éducation continentale (CESA 16-25) qui s'appuie sur les acteurs de l'éducation, les États membres, les communautés économiques régionales et les partenaires de développement, entre autres, pour transformer collectivement les systèmes éducatifs en Afrique, en se concentrant sur l'éducation de l'enseignement supérieur, l'EFTP, le développement des enseignants, le développement des programmes d'études, parmi d'autres objectifs stratégiques du CESA.*

Bien que cet article contextualise clairement la vision et la mission des systèmes éducatifs interafricains, il convient d'insister sur notre recommandation selon laquelle le contenu du curriculum éducatif relève de la compétence publique de l'État, agissant dans le cadre stratégique du développement du citoyen de demain. Ce citoyen africain, doté d'une identité solidement construite au fil d'un processus systématique d'assimilation des valeurs culturelles locales, serait mieux à même d'entretenir des relations symbiotiques avec ses interlocuteurs étrangers.

Le point essentiel est que l'Afrique dispose déjà d'une vision de son citoyen idéal et du système éducatif à mettre en place pour le développer. À cet égard, le premier niveau d'investissement consiste à refondre complètement le système éducatif hérité de la colonisation. Le nouveau contenu curriculaire ne devrait être influencé par aucun acteur externe, et encore moins dicté par des institutions internationales de coopération bilatérale ou multilatérale. Le contenu, les langues et les méthodes d'enseignement, ainsi que l'identité des enseignants, devraient refléter exclusivement les traditions sociohistoriques et économiques africaines. Ce niveau d'investissement est à la fois qualitatif et quantitatif.

Sur le plan qualitatif, la CESA permet d'observer un ciblage prioritaire des différents niveaux d'éducation, du préscolaire à la formation universitaire. Les choix stratégiques dans ce secteur reposent également sur le développement d'un contenu curriculaire et de programmes de formation des enseignants, en fonction des besoins du continent. La dimension quantitative couvre trois volets spécifiques: le nombre de jeunes à scolariser, les fonds nécessaires à une scolarisation universelle, conformément aux Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), et la formation de la main-d'œuvre en adéquation avec les besoins de l'industrialisation. Le rapport relève que « 58% des adolescents du deuxième cycle du secondaire en Afrique subsaharienne ne sont pas scolarisés ». La lecture du rapport constate avec consternation que le financement de la scolarisation de ces jeunes dépend largement des pays industrialisés, dont la promesse consiste à consacrer 7 % de leur produit intérieur brut à l'aide publique au développement. Parallèlement, « ...les pays en développement continuent d'enregistrer un déficit important en ressources financières et techniques indispensables ».

L'adoption de politiques de valorisation de la main-d'œuvre assurera la soutenabilité de la formation élémentaire et professionnelle. Ces politiques constituent l'un des mécanismes susceptibles d'assurer la pérennité de la formation technique et professionnelle en vue de l'industrialisation. Il incombe aux États de déterminer l'équilibre entre la formation générale traditionnelle et la formation professionnelle à chaque étape de leur industrialisation.

Le sentier prioritaire demeure la formation de corps de métier dotés des talents spécifiques requis par les différents secteurs industriels, dont la manufacture, les services et l'agriculture, ainsi que par leur pendant agroalimentaire. Cet article suggère un investissement de 10 % du PIB africain dans la formation professionnelle, en priorisant les filières industrielles spécifiques, et dans l'éducation de base dont le développement curriculaire est exclusivement conçu par des experts africains.

### **3.3. Politiques commerciales et de production**

La volonté politique, l'unité et l'organisation constituent les trois défis initiaux de l'industrialisation de l'Afrique. La volonté politique comprend deux dimensions spécifiques. Elle requiert avant tout la capacité du leadership politique à articuler et à poursuivre sans relâche une vision socioéconomique africaine fondée exclusivement sur les intérêts des peuples du continent. Elle exige ensuite la nomination, dans sein des centres de décision stratégiques clés, de cadres qualifiés, honnêtes, motivés et guidés par les intérêts nationaux ou continentaux. Le deuxième défi renvoie à l'urgence collective de déconstruire les cercles partitifs et la désunion créés par la conférence de Berlin de 1884-1885. Le troisième défi consiste en un effort collectif visant à réorganiser le continent en un espace économique autonome, dans un contexte de transition vers une multipolarité dans l'ordre économique mondial.

La nature d'une politique publique d'industrialisation se manifeste essentiellement dans les efforts collectifs à déployer pour relever ces défis, tout en les érigeant en rampes de lancement vers un nouveau paradigme dont la puissance aboutirait à l'édification d'une position compétitive durable pour l'Afrique. Car une politique publique, par définition, reconnaît l'action ou l'inaction de l'État. La volonté politique, l'unité et la coordination managériale qui conditionnent son succès ne s'accommodent pas du mimétisme auquel le modèle traditionnel de coopération internationale a réussi, jusque-là, à confiner tout un continent.

Le chantier est vaste et ses différentes passerelles sont nombreuses mais prioritaires. Il s'agit alors de formuler et d'implémenter la politique d'industrialisation, ainsi que les nombreuses politiques connexes, sur la base de la solution apportée à ces trois défis initiaux, en tant que rampe de lancement. À cet égard, la définition du marché, en tant que politique connexe, constitue une priorité. La population africaine est estimée à environ 1,3 milliard d'habitants. Ce niveau démographique suffit à justifier la constitution d'un marché capable d'absorber les extrants industriels du continent, au moins dans les premières phases d'industrialisation. La définition du profil et des besoins du marché

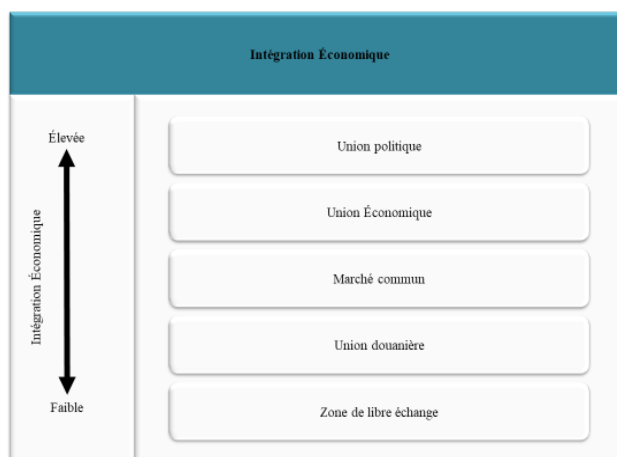
devrait inspirer la caractérisation des produits nécessaires et, surtout, le choix d'un modèle d'intégration panafricaine pour l'industrialisation.

L'histoire économique enregistre plusieurs structures de marché dont les mieux connues sont la zone de libre-échange, l'union douanière, le marché commun, l'union économique et l'union politique. Selon Griffin et Pustay (2013), une zone de libre-échange consiste, pour un groupe de pays, à conclure des ententes commerciales au terme desquelles ils éliminent entre eux toutes les barrières tarifaires et non tarifaires. Chaque pays membre de cet échange se réserve alors le droit d'établir sa propre politique commerciale à l'égard des pays qui ne sont pas parties à cette entente. Dans le cas d'une union douanière, les pays membres de la zone de libre-échange ajoutent à leur entente l'adoption de politiques commerciales communes dans leurs échanges avec les pays non-membres.

Le troisième niveau du continuum de l'intégration est le marché commun, dans lequel les pays membres ajoutent à leur union douanière la liberté de mouvement des facteurs de production, tels que la main-d'œuvre, le capital et la technologie. Lorsque les pays membres décident d'élargir leur marché commun par l'unification de leurs politiques économiques, fiscales, monétaires et sociales, ils entrent dans une phase supérieure de coopération internationale : une union économique. Enfin, le degré le plus élevé d'intégration est atteint lorsque la collaboration entre les États conduit à la fusion de leur gestion économique et politique, formant une fédération selon le modèle historique de l'Afrique (Diop, 1987). La reproduction moderne de ce modèle africain a donné lieu à des structures fédératives comme les États-Unis d'Amérique ou, à un moindre degré, l'Union européenne, entre autres.

En attendant le choix autonome, donc sans dictat extérieur, d'un modèle adapté d'industrialisation et d'organisation du marché panafricain, l'histoire récente de la pensée économique livre à la réflexion des décideurs du continent les expériences synthétisées dans la figure 1 ci-dessous :

**Figure 1. Modèles d'intégration économique**



Source : Griffin & Pustay, 2013.

Ce modèle récent n'est ni exhaustif ni inconnu dans les traditions administratives africaines historiques. Il a pour vocation de nourrir la réflexion des décideurs africains quant au choix ou à la création de la structure organisationnelle la mieux adaptée à leur processus d'industrialisation intrapôlé. Cette structuration de base, en conjonction avec les intérêts stratégiques du continent et de ses États constitutifs, devrait également baliser et paramétrer le choix des partenaires externes. Il convient d'insister sur le fait que l'industrialisation de l'Afrique doit aussi s'appuyer sur les exceptions de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) pour protéger les industries naissantes par des mesures de substitution aux importations et des programmes publics de subventions.

Par contre, l'un des fers de lance de ces politiques commerciales liées à l'industrialisation demeure la mise en place d'une architecture financière exclusivement africaine, fonctionnant de

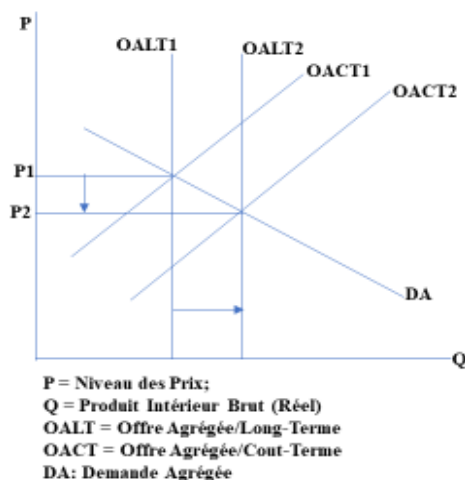
manière autonome par rapport au système financier international actuel. Le rationnel d'une telle architecture tire son fondement de:

- La viabilité et la durabilité du portefeuille des ressources dont dispose le continent en appui à cette infrastructure;
- La nécessité de valoriser et récompenser équitablement les facteurs de production du continent - capital humain (travail), capital physique (machines/équipements), ressources naturelles (terre/minéraux), entrepreneuriat;
- L'établissement d'un système de prix qui protège contre la détérioration des termes de l'échange et les manipulations spéculatives;
- La protection de la base industrielle du continent contre les chocs externes et les hostilités des concurrents, sous la forme de sanctions ou d'actes de sabotage.

Le noyau de cette architecture financière, favorable à la fois aux échanges panafricains et internationaux, se construit autour d'une monnaie continentale unique et d'une politique monétaire dont les instruments seraient déployés en soutien à la compétitivité économique ou industrielle de l'Afrique. L'importance de la gestion monétaire ne saurait être négligée dans une stratégie d'industrialisation. Elle permet, entre autres, de suivre les conditions de l'offre et de la demande, locales et internationales, afin de préserver la valeur des biens et services échangés, de contrôler l'inflation et le taux de change, de mieux récompenser les facteurs de production et d'assurer la stabilité économique.

Le triple objectif général de ces politiques commerciales et monétaires, liées à l'industrialisation, est présenté dans la figure 2 ci-dessous.

**Figure 2: Triple objectif général des politiques commerciales**



Le premier objectif consiste à instaurer l'ère de la croissance économique durable à long terme, par le mouvement régulier de sa position OALT1 vers OALT2 sur la courbe de l'offre agrégée. Ce mouvement continu, qui se traduit par la croissance soutenue du volume de la production intérieure brute, n'est possible que dans la mesure où l'Afrique dispose d'une gestion optimale des facteurs de production, assortie de politiques commerciales et monétaires adéquates. L'amélioration du niveau de vie des citoyens du continent en dépend. Le deuxième objectif vise à orienter et contrôler les variations à court terme de l'offre agrégée de la position OACT1 vers OACT2. Ces changements contrôlés permettent d'atteindre le troisième objectif, qui consiste, pour les consommateurs du Continent, à continuer d'accéder à une variété de biens et de services de qualité à des prix de plus en plus bas.

### 3.4. Programmes de soutien aux PME

Les petites et moyennes entreprises (PME) constituent l'un des deux moteurs de l'activité économique dans les pays industrialisés. Aux États-Unis et au Canada, par exemple, elles représentent respectivement 99,9 % et 99,8 % de l'ensemble des entreprises du secteur privé [note 6]. Leur contribution moyenne au produit intérieur brut de ces pays est d'environ 50 %. Au stade actuel, le taux d'attrition de ces PME est d'environ 20% aux États-Unis et de 50 à 56 % au Canada avant d'atteindre l'âge critique de cinq ans. Ce bref profil est plutôt surprenant au regard des programmes de soutien variés dont ces entreprises bénéficient.

En revanche, il ne faudrait pas négliger leur impact économique. En 2022, les PME canadiennes continuaient d'employer environ 89% des travailleurs du secteur privé et contribuaient à 40% du PIB national et à 27% des exportations. Pour produire ces résultats, ces entreprises ont été placées au cœur des stratégies de gestion économique des gouvernements provinciaux et fédéraux. À ce titre, elles bénéficiaient d'un vaste programme de financement public, comprenant des subventions, des prêts, des garanties de prêt, des crédits d'impôt, des allocations pour l'embauche de personnes qualifiées à moindre coût, en recourant aux subventions salariales ou aux stages subventionnés, ainsi que des ressources pour faciliter la planification financière, entre autres.

L'insertion de ces informations, issues d'une source canadienne, vise à inspirer le développement de politiques de soutien aux PME dans le cadre d'une politique publique d'industrialisation de l'Afrique. Cela dit, un programme de soutien aux petites entreprises pourrait comporter quatre grands volets non exhaustifs, articulés autour d'un plan robuste de financement public et de formation à l'entrepreneuriat et/ou à la gestion d'entreprise. Le premier volet invite à la transformation progressive et systématique du vaste sous-secteur des entreprises de subsistance, communément appelé « secteur informel », en entreprises formelles, mieux structurées et exploitées, au profit des propriétaires et de la collectivité. Les services de support technique et financier devraient contribuer à mieux orienter la gestion de ces entreprises en fonction des besoins liés à l'industrialisation.

Le deuxième volet couvre l'incitation au lancement de nouvelles entreprises dans des filières jugées prioritaires par rapport aux besoins critiques de l'industrialisation. Il pourrait s'agir, par exemple, de la filière technologique, ou tout simplement de la création d'un écosystème entrepreneurial propice à l'innovation. Cette proposition recoupe le troisième volet, qui recommande un programme de soutien à l'innovation et au développement technologique. La recherche et le développement dans tous les domaines (ingénierie, médecine, biologie, économie, agriculture, gestion, numérisation, transport, génie aérospatial civil et militaire, etc.) formeraient le socle de ce volet.

Le quatrième volet viserait à cibler les entreprises existantes et à les hiérarchiser en fonction de leur potentiel d'innovation et de croissance. Elles pourraient faciliter les transferts de technologies dont l'existence s'avère indispensable au démarrage réussi de l'industrialisation. À cet effet, elles bénéficieraient en priorité de programmes d'aide à la compétitivité sous la forme de subventions, de prêts, de garanties de prêt, de crédits d'impôt, d'allocations pour l'embauche de personnes qualifiées, entre autres mesures incitatives.

### 3.5. Fin de la coopération irrationnelle

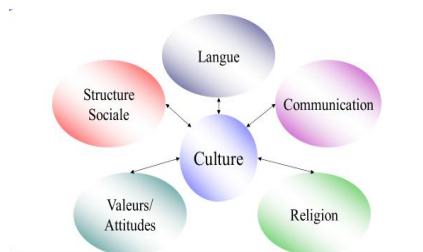
Dans un mémorable discours prononcé à Dakar le 6 avril 1966, le célèbre écrivain Aimé Césaire a résumé comme suit le bilan de la coopération de l'Afrique avec l'Occident collectif: « *Le malheur de l'Afrique c'est d'avoir rencontré la France* » [note 7]. Son observation se référait spécifiquement aux méfaits de la coopération avec la France, mais les actions que ses propos évoquaient à l'appui de cette conclusion caractérisent de façon irréfutable le comportement concerté de l'ensemble des pays occidentaux, tels que l'Allemagne, le Portugal, l'Espagne, les États-Unis, l'Angleterre et les Pays-Bas. Une simple recherche thématique sur Google Scholar suffit à révéler le

degré d'inefficacité de l'ensemble des programmes de coopération entre l'Afrique et l'Occident au cours des deux mille trois cent cinquante dernières années de rencontres entre l'Afrique et l'Europe.

Une évidence du dysfonctionnement ontologique de cette coopération réside dans son caractère éternel. Car une coopération rationnelle et efficace prévoit toujours sa fin. Dans ce cas, il s'agit de planifier à l'avance le temps nécessaire à la mise en œuvre réussie des programmes convenus et de se retirer à la fin de la période de transmission du savoir-faire aux locaux. Au contraire, l'Afrique a été soumise à une vaste supercherie occidentale, au terme de laquelle elle continue d'être pillée de ses richesses, après avoir été vidée de son âme par l'esclavage.

La méthode la plus efficace utilisée par l'Occident pour inscrire cette dilapidation dans la durée a consisté en la banalisation concomitante de la destruction systématique des piliers culturels de l'identité africaine. Les composantes de la culture africaine représentées sur la figure 3 ci-dessus ont été méthodiquement déconstruites et remplacées par des substituts qui retardent, déroutent et, parfois, inhibent la mobilisation de la plupart de ses capacités.

**Figure 3. Les éléments de la Culture**



Source : Griffin (2013).

En général, les traditions culturelles d'un peuple se composent de sa langue, de ses modes de communication, verbaux et non verbaux, de sa religion, de son mode d'organisation sociale, ainsi que de l'ensemble de ses valeurs et de ses attitudes. Ces composantes culturelles sont sédimentées par l'histoire au sein d'un espace géographique donné et constituent le noyau de l'identité nationale. Elles servent ainsi à structurer et dynamiser la vision du monde et le comportement de la communauté. La rencontre de l'Afrique avec le monde occidental, moins avancé sur le plan culturel, a abouti à une œuvre de prédation et de substitution, au terme de laquelle les valeurs sous-jacentes à l'identité africaine ont été volontairement sabotées et remplacées. La colonisation a soigneusement ciblé chacune de ces composantes de la culture africaine, les remplaçant par des éléments, parfois décadents, issus du monde occidental. La complétion de cette œuvre polymorphe a rendu possible l'instauration de ce perpétuel contrat de vassalité, communément appelé coopération bilatérale et/ou multilatérale, dans ses configurations actuelles. Les onze (11) accords secrets de la France-Afrique de de Gaulle sont une parfaite illustration de ce pacte de vassalité facilité par la déculturation forcée.

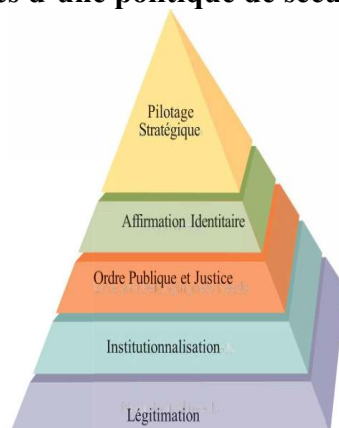
Le degré de liberté requis par une politique publique d'industrialisation et ses politiques publiques connexes ne s'accommode pas de la moindre forme de vassalité. À cet effet, la proposition de ce texte recommande la rupture du modèle actuel de coopération irrationnelle, la réappropriation des valeurs culturelles africaines en soutien au processus d'industrialisation et la fin de la division internationale du travail, qui confine le continent africain dans un rôle minimal de fournisseur de matières premières, dans des termes tout à fait défavorables. Cette décision facilitera le choix des partenaires externes en fonction des intérêts internes du Continent. L'objectif premier de ces choix consiste à mettre fin à cette vitrine de détresse humaine dans laquelle est encastrée l'image du continent par la restructuration et l'africanisation de l'exploitation des ressources dont il dispose en plus grande quantité que les autres continents de la planète.

### 3.6. Politique de sécurité et souveraineté

Sur le plan strictement managérial, une politique publique d'industrialisation nécessite quatre phases essentielles: la conception, la formulation, la mise en œuvre et le contrôle. La conduite de ce processus de gestion tire sa substance de l'exercice de la souveraineté nationale, dont la quintessence s'enchevêtre dans l'identité nationale. Cette substance traverse à la fois la structure de pilotage et les différents corps de métier à mobiliser pour assurer le succès de l'industrialisation. La mobilisation des forces internes pour gérer autrement les ressources du continent le plus riche de la planète, l'Afrique, marquera une rupture avec le régime actuel de relations prédatrices et suscitera certainement des réactions menaçantes. La nécessité de neutraliser ces menaces à l'exercice de la souveraineté panafricaine exige une autre décision connexe: une politique de sécurité.

Cette proposition de politique publique, connexe à la sécurité panafricaine et axée sur l'industrialisation, emprunte la structure de la pyramide des besoins de Maslow et articule sa recommandation en cinq axes d'action fondamentaux, présentés dans la figure 4 ci-dessous.

**Figure 4: Cinq axes d'une politique de sécurité et souveraineté**



La sécurité tire sa légitimité de deux paramètres fondamentaux : le consentement et l'acceptation des populations africaines. L'obtention de ces paramètres résulte d'un travail intentionnel de formation et de sensibilisation aux causes et à la gravité de la situation actuelle, aux avantages collectifs de la résolution des problèmes identifiés, ainsi qu'à une représentation pragmatique de la situation désirable que l'industrialisation permet d'atteindre. La réalisation et le maintien de cette légitimité conduisent à la mise en place d'institutions sociopolitiques, destinées à assurer, de façon pérenne et toujours au bénéfice des populations locales, la sécurité publique à l'échelle panafricaine. Cette phase d'institutionnalisation consiste en la création d'un cadre de sécurité collective, dont l'ampleur englobe de nombreux aspects de la protection des vies et des biens sur l'ensemble du territoire panafricain.

La mise en place des institutions collectives de sécurité facilite le maintien de l'ordre public et la distribution de la justice de manière indépendante et impartiale. L'ascension de cette pyramide, qui revitalise les traditions culturelles et historiques de l'Afrique pharaonique, s'enracine inexorablement dans la légitimité populaire. L'œuvre de reconstruction du pôle économique africain dans le nouvel ordre multipolaire s'accompagne ainsi de la restauration et de la réaffirmation des valeurs identitaires indispensables à la cohésion sociale interne et aux interactions symbiotiques avec le reste du monde. Un leadership panafricain, motivé par la primauté des intérêts des peuples africains, assure le pilotage stratégique de l'ensemble du cadre sécuritaire.

#### 4. Conclusion

La conception et la rédaction de ce texte se sont inspirées des données socioéconomiques de l'Afrique et du format, plus ou moins modifié, des propositions de politiques publiques. Sa logique sous-jacente puise son essence dans l'observation des résultats de près de deux mille trois cent cinquante ans de coopération irrationnelle entre le continent africain et la civilisation occidentale. Le principe de la rationalité suggère que l'agent économique fait constamment face à des options multiples et finit toujours par choisir celle qui lui paraît la plus avantageuse ou qui lui procure le plus de satisfaction. En tant qu'agent économique collectif, l'Afrique n'a jamais pu faire preuve d'un choix rationnel. Le colonialisme lui impose un modèle de coopération qui lamine ses capacités de choix et la contraint à échanger à perte.

Ce début du vingt-et-unième siècle amène des signes évidents d'un changement de paradigme potentiel dans l'ordre économique international actuel, très défavorable à l'Afrique, le continent le plus riche de la planète. Le signe le plus concret à date demeure la structuration progressive du BRICS, dont l'appel à la constitution d'un monde multipolaire, fondé sur le respect des valeurs civilisationnelles propres à chacun, apparaît à la fois attrayant et pertinent pour un grand nombre de pays des cinq continents. Les premiers éléments d'une nouvelle infrastructure financière internationale commencent à se formaliser, et les routes du commerce international se redessinent au fil des réponses aux mesures de perturbation – sanctions commerciales partielles et complètes, actes de sabotage, guerres par procuration, meurtres extrajudiciaires – adoptées par les gouvernements occidentaux en quête de maintenir leur domination hégémonique.

L'intérêt pour l'industrialisation de l'Afrique refait surface dans ce contexte de tumulte dans l'espace économique mondial, qui présente toutes les caractéristiques d'un changement paradigmatique imminent. Depuis la tribune de l'Organisation des Nations Unies, plusieurs nouveaux dirigeants africains annoncent la fin du pillage de leurs ressources naturelles et des contrats de vassalité officialisant une coopération irrationnelle arrimée à un plateau de jeu à somme nulle. Le contexte semble bien se prêter à la mobilisation des valeurs culturelles et historiques pour la légitimation et le lancement d'une politique publique d'industrialisation, fondée sur les exigences intrinsèques et extrinsèques résumées dans ce texte.

La discussion de cet article s'appuie sur des catégories plutôt conceptuelles et formule des recommandations textuelles. Cependant, les données et opinions disponibles étayent de plus en plus la nécessité pour le continent de poursuivre un processus d'industrialisation délibéré. Les axes d'appui qui conditionnent le succès de cette politique consistent à développer les infrastructures de base, à investir dans le capital humain, à sécuriser les circuits de financement des entreprises, à encourager la création d'un écosystème entrepreneurial novateur, à aménager des conditions de marché favorables à la production et à la commercialisation intercontinentale, à prioriser l'innovation technologique et l'importation de savoir-faire. Ces choix constitueraient le socle d'une industrialisation résiliente et durable.

#### Notes

[1] <https://www.unep.org/fr/regions/africa/laction-du-pnue-en-afrique>

[2] <https://www.afdb.org/fr>

[3] <https://www.worldbank.org/en/region/afr/overview>

[4] <https://www.wilsoncenter.org/article/modernizing-infrastructure-vital-fulfilling-africas-promise>

[5] <https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000384479>

[6] <https://ised-isde.canada.ca/site/sme-research-statistics/en/key-small-business-statistics/key-small-business-statistics-2022> ; <https://www.forbes.com/advisor/business/small-business-statistics/>

[7] Source: Aimé Césaire, *Pour regarder le siècle en face*, sous la direction de A. Thebia-Melsan (2000), Paris : Maisonneuve et Larose, 20-26.

## Bibliographie

1. Africa Industrialization Week (2020). African Union. <https://au.int/en/newsevents/20201116/africa-industrialisation-week-2020>.
2. Africa's Industrial Revolution: Industrial policy. <https://au.int/en/pressreleases/20221018/africas-industrial-revolution-industrial-policy-set-shift-business-usual>.
3. African Union (2020). Africa Industrialization Week 2020. <https://au.int/en/newsevents>
4. Amadou Abdoulaye, F. A. L. L. (2018). Chaîne de valeur du riz en Afrique de l'Ouest: Performance, enjeux et défis en Côte d'Ivoire, Guinée, Libéria, Mali, Sierra Leone et Sénégal. *Journal of Applied Biosciences*, 130, 13175–13186.
5. Anyanwu, J. C. (2014). Factors affecting economic growth in Africa: are there any lessons from China?. *African Development Review*, 26(3), 468-493.
6. Anyebe, A. (2018, January). An Overview of Approaches to the Study of Public Policy. *International Journal of Political Science*, 4(1), 08-17, ISSN 2454-9452.
7. Apicella, C. L., Azevedo, E. M., Christakis, N. A., & Fowler, J. H. (2014). Evolutionary origins of the endowment effect: Evidence from hunter-gatherers. *American Economic Review*, 104(6), 1793-1805.
8. Baldwin, R. E. (2008). *The development and testing of Heckscher-Ohlin trade models: a review*.
9. Cairney, P. (2019). *Understanding public policy: Theories and issues*. Bloomsbury Publishing.
10. Chitonge, H. (2015). *Economic Growth and Development in Africa: Understanding trends and prospects*. Routledge.
11. Cust, J., & Zeufack, A. (Eds.). (2023). *Les ressources naturelles, un enjeu clé pour l'avenir de l'Afrique: Ressources naturelles et transformation économique dans un contexte de transition vers des économies décarbonées*. World Bank Publications.
12. Devarajan, S., & Fengler, W. (2013). L'essor économique de l'Afrique. Motifs d'optimisme et de pessimisme. *Revue d'économie du développement*, 21(4), 97–113.
13. Dietrich, S. (2016). Donor political economies and the pursuit of aid effectiveness. *International Organization*, 70(1), 65–102.
14. Dietrich, S. (2021). *States, markets, and foreign aid*. Cambridge University Press.
15. Diop, C. A. (1987). *Black Africa: The Economic and Cultural Basis for a Federated State*, Chicago : Lawrence Hill Books.
16. Easterly, W., & Pfutze, T. (2008). Where does the money go? Best and worst practices in foreign aid. *Journal of Economic Perspectives*, 22(2), 29–52.
17. Gallarotti, G. M. (1991). The limits of international organization: Systematic failure in the management of international relations. *International Organization*, 45(2), 183–220.
18. Griffin, R. W. ; M. W. Pustay (2013), *International Business*, 7th edition, Toronto : Pearson.
19. Howlett, M., & Cashore, B. (2014). Conceptualizing Public Policy. In: Engeli, I., Allison, C.R. (eds) *Comparative Policy Studies*. Research Methods Series. London : Palgrave Macmillan.
20. Jones, R. W. (1956). Factor proportions and the Heckscher-Ohlin theorem. *The review of economic studies*, 24(1), 1–10.
21. Kraft, M. E., & Furlong, S. R. (2020). *Public policy: Politics, analysis, and alternatives*. CQ Press.
22. Kwasi Fosu, A. (2018). Economic structure, growth, and evolution of inequality and poverty in Africa: An overview. *Journal of African Economies*, 27(1), 1-9.
23. L'éducation en Afrique: placer l'équité au cœur des politiques; rapport continental.
24. Lemieux, P. (2026). What Is Industrial Policy? What Is It for? *Regulation*, 49, 38.
25. Lemieux, V. (2009), *L'étude des politiques publiques: les acteurs et leur pouvoir*, 3e édition, PUL, Québec.
26. Mearsheimer, J. J. (2017). The false promise of international institutions. *International organization*, pp. 237–282. Routledge.
27. Menyah, K., Nazlioglu, S., & Wolde-Rufael, Y. (2014). Financial development, trade openness and economic growth. *African countries : New insights from a panel causality approach*. *Economic Modelling*, 37, 386-394.
28. Michel, L. (2025). Industrialisation comme politique publique africaine, dans *L'Industrialisation de l'Afrique dans une économie mondiale en pleine recomposition*, par Su, Z.; R. Mayuto; C. Albagli; L. Michel, Québec : PUL, pp. 11–36.

29. Muchanga, S. A. M. L'Union africaine (UA) a adopté l'Agenda 2063 en 2013 et son premier Plan décennal de d'élaborer une Stratégie sur les produits de base qui s'appuie sur les produits de base du continent pour une Afrique intégrée, prospère et pacifique. On ne saurait trop insister sur la nécessité d'une stratégie proactive de l'UA en matière de produits de base. Le Rapport 2015 du Panel de haut niveau sur les flux financiers.
30. Ndiaye, B. (2026). Zhan Su, Radjabu Mayubo, Claude Albagli, Louicius Michel (2025), Industrialisation de l'Afrique dans une économie mondiale en pleine recomposition, Québec, Presses de l'Université Laval, 662 p. Marché et organisations, 56(2), 299–306.
31. Niyonkuru, F. (2016). Failure of foreign aid in developing countries : A quest for alternatives. *Business and Economics Journal*, 7(3), 1–9.
32. Organisation des Nations Unies (2022). Africa's industrial revolution: Industrial policy set to shift business as usual. <https://au.int/en/pressreleases/>
33. Organization des Nations Unies, Making Industrialization in Africa Sustainable, <https://www.un.org/>
34. Ramalingam, B. (2013). *Aid on the edge of chaos: Rethinking international cooperation in a complex world*. Oxford University Press.
35. Rich in the dark: Natural resources and energy poverty in Sub-Saharan Africa: <https://www.unep.org/>
36. Rogerson, A., Hewitt, A., & Waldenberg, D. (2004). The international aid system 2005-2010 : Forces for and against change (pp. 19–22). London : Overseas Development Institute.
37. Tamor, K. L. (1987). An empirical examination of the factor endowments hypothesis. *Canadian Journal of Economics*, 387-398.
38. The African Ministerial Conference on the Environment (AMCEN), <https://www.unep.org/regions/africa/african-ministerial-conference-environment>
39. The global politics of African industrial policy. <https://www.tandfonline.com/doi/full/10.1080/09692290.2020.1751240>.
40. The Politics of African Industrial Policy - Cambridge University Press. <https://www.cambridge.org/core/books/politics-of-african-industrial-policy/7409DC1019622B1F87C05B47E40345D4>.
41. Thiam, A. (2025). *L'Afrique et le paradoxe de l'abondance des ressources naturelles: de la création d'une chaîne de valeur locale pour une industrie minière durable*. Éditions EMS.
42. UN Environment Programme: <https://www.unep.org/>
43. Union Africaine; UNESCO (2023), L'éducation en Afrique: placer l'équité au cœur des politiques; rapport continental, Office Dakar and Regional Bureau for Education in Africa. ISBN : 978-92-3-200280-8.
44. United Nations (2030). Agenda on Sustainable Development and Sustainable Development Goals (SDGs), and the AU Agenda 2063. <https://au.int/en/agenda2063/overview>
45. United Nations. Making Industrialization in Africa Sustainable. <https://www.un.org/en/un-chronicle/making-industrialization-africa-sustainable>.
46. Work of UN Environment Towards Sustainable Development in Africa.
47. Yarbrough, B. V., & Yarbrough, R. M. (2014). *Cooperation and governance in international trade: The strategic organizational approach*. Princeton University Press.